



Aix en Provence

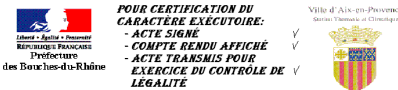
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-303**

Séance publique du

29 septembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51509-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : LES MILLES - CONVENTION D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (ANCIENNE GARE)
DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC DE RESEAU FERRE DE FRANCE**

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S. DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 3.3

Locations

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : M. DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LES MILLES - CONVENTION D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (ANCIENNE GARE) DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC DE RESEAU FERRE DE FRANCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°92275, en sa séance du 14 mai 1992, le Conseil Municipal a accepté la location de l'ancienne gare des Milles.

L'autorisation d'occupation avait été consentie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant une redevance initiale annuelle HT de 609,80 €, qui s'est élevée pour 2014 à 1 006,23 € HT.

Le Réseau Ferré de France (RFF) a souhaité qu'une nouvelle convention d'occupation soit établie pour ce lieu car le titre d'occupation n'a jamais été réévalué depuis 1992 et qu'il ne correspond plus au prix pratiqués dans le secteur.

Ainsi, la proposition faite par RFF reste bien en deçà du prix du marché ; RFF ayant tenu compte qu'en ce lieu est hébergé une association, loi 1901, à but non lucratif, à savoir « la Boule Milloise ». En effet, ladite association bénéficie d'une mise à disposition à titre gracieux et ce, par décision du Conseil Municipal n°92492 en date du 23/07/1992.

Les modalités de la convention d'occupation pour cet immeuble bâti et non bâti dépendant du Domaine Public de RFF proposées peuvent se résumer ainsi :

Objet (situation, superficie)	Locaux d'une superficie d'environ 175 m ² en R+1 et R-1 & terrain nu d'environ 1 325
-------------------------------	--

	m ² dont l'accès se fait par l'avenue Adrien Durbec – Parcelle cadastrée KI0007
Dates d'effet	Du 01/01/2015 au 31/12/2019
Durée	5 ans
Destination des biens	Sous-occupation autorisée pour une association – parking, boulo-drome & aire de containers (déchets ménagers)
Montant de la redevance annuelle	2 000,00 € HT, assujettie à TVA & payable à terme à échoir
Révision du loyer	À la date anniversaire, soit le 1er janvier de chaque année, en fonction des variations de l'Indice du Coût de la Construction publié par l'INSEE, soit en référence le 2ème trimestre 2013 : 1637.
Charges locatives	Forfait annuel de 200,00 € HT, assujetti à TVA
Réparations locatives	Assumées par la Ville
Assurance	Obligatoire
Résiliation	En cas de non-respect d'une des obligations contractuelles

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de la location consentie par RFF décrites ci-dessus ;
- **ACCEPTER** le loyer annuel HT de 2 000,00€ ainsi que le forfait annuel pour charges de 200,00 € HT et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer la convention d'occupation ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville à la ligne budgétaire 9271-6132-1792.

DL.2014-303 - LES MILLES - CONVENTION D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (ANCIENNE GARE) DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC DE RESEAU FERRE DE FRANCE -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Plan de situation :

